

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 25 (1896)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Deux utiles instructions

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'inscription, pour les deux cours, est ouverte au Département de l'Instruction publique du canton de Genève jusqu'au 1<sup>er</sup> juin ; toutefois, pour simplifier la tâche du Comité, les personnes qui ont l'intention de s'inscrire sont priées de le faire le plus tôt possible, en indiquant si elles désirent qu'on s'occupe de leur logement et de leur pension.

Tout en demandant aux autorités scolaires de bien vouloir communiquer la présente circulaire aux corps enseignants, nous les rendons attentives aux multiples avantages qu'il y a pour l'école, de faciliter aux instituteurs et aux institutrices un séjour à Genève pendant l'Exposition, car ils y trouveront une occasion exceptionnelle d'étudier à fond tout ce qui se fait en Suisse dans le domaine de l'instruction populaire.

Pour obtenir la subvention, les cantons n'auront pas à s'adresser directement au Département fédéral de l'Industrie, mais au Département de l'Instruction publique du canton de Genève qui entrera en relation avec les autorités fédérales.

Les personnes qui ne suivent que le cours élémentaire n'ont pas droit à la subvention fédérale.

Une nouvelle circulaire indiquera exactement le jour et l'heure de l'ouverture des cours.

Berne, le 21 mars 1896.

*Le Président de la Société suisse  
pour l'extension du travail manuel :*

R. SCHEURER.

Genève, le 21 mars 1896.

*Le Président du Département  
de l'Instruction publique du canton de Genève :*

EUGÈNE RICHARD.

*Le Directeur des cours :*

L. GILLIÉRON.

*Nota.* — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Gilliéron, inspecteur de l'enseignement manuel, Grottes, 21, Genève.

---

## DEUX UTILES INSTRUCTIONS

---

Nos instituteurs pourront faire leur profit des deux instructions suivantes adressées par le Ministre de l'Instruction publique aux instituteurs de France. L'une a pour objet les maladies contagieuses et l'autre les recherches archéologiques.

INSTRUCTION A REMETTRE PAR LES INSTITUTEURS AUX FAMILLES  
DES ÉCOLIERS ATTEINTS DE MALADIES ÉPIDÉMIQUES ET CON-  
TAGIEUSES.

**I. Pendant la maladie**

Dès qu'une maladie contagieuse se montre dans une famille, il faut *immédiatement faire appeler un médecin*, parce que toutes ces maladies peuvent être graves et doivent être soignées. C'est, aussi, parce que le médecin, en veillant à ce que la présente instruction soit suivie, et en prescrivant les mesures complémentaires qu'il jugera utiles pour chaque maladie en particulier, pourra éviter la propagation de la maladie dans la famille du malade et dans la commune.

*On ne doit jamais avoir peur des maladies épidémiques ou contagieuses*, car on peut sûrement empêcher leur développement en détruisant les *germes* qui les produisent.

Ces germes sont des corps très petits qui peuvent se loger partout; dans les fentes du plancher ou du carrelage, sur les murs, dans les rideaux et les tapis, dans le linge et les vêtements, dans l'eau et dans les aliments, etc.

Les mesures indiquées ci-après ont pour but d'empêcher les germes de *s'accumuler* et de les détruire partout où ils peuvent se rencontrer.

*Chambre du malade.* — La chambre du malade doit être tenue très propre, bien aérée et convenablement chauffée, selon la saison et selon l'ordonnance du médecin.

La chambre du malade doit renfermer aussi peu de meubles que possible, *pas de tapis ni de rideaux*.

Il est préférable que le lit soit au milieu de la pièce et *jamais* dans une alcôve.

Autant que possible, le malade sera placé dans *une chambre où il soit tout seul* avec la personne qui le soigne et qui doit n'avoir avec les autres personnes de la famille ou de la maison que les relations *indispensables*. L'entrée de la chambre sera particulièrement *interdite* aux autres enfants.

Il ne doit y avoir dans la chambre aucune provision de lait ou d'aliments quelconques, aucune boisson ou tisane, à moins que ce ne soit dans des récipients bien clos. Il vaut mieux même que les aliments ou boissons ne soient apportés dans la chambre du malade qu'au fur et à mesure des besoins, et ce qui n'est pas immédiatement consommé doit être, après que le malade y a touché, brûlé ou jeté dans un vase uniquement affecté à cet usage.

Il est très utile de placer auprès du malade un *bol* contenant un peu *d'eau* dans lequel il crachera. Il y a grand intérêt, en effet, à maintenir humides les crachats qui, étant secs, se répandent dans l'air sous forme de poussière et peuvent ainsi propager la maladie.

Le contenu du bol doit être jeté dans le vase spécial, *après* la visite du médecin.

Pendant toute la durée de la maladie, on tient toutes les pièces d'habitation très propres; on les aère par l'ouverture des fenêtres pour laisser entrer *l'air et le soleil* le plus longtemps possible tous les jours.

*Nettoyage de la chambre.* — Pour nettoyer la chambre, il ne faut pas la balayer, de crainte d'agiter les poussières qui peuvent contenir des germes et transmettre la maladie aux autres personnes de la famille, de la maison ou des maisons voisines; il faut, au contraire, soit répandre d'abord sur le sol de la chambre de la sciure de bois humide, soit l'essuyer avec un linge légèrement humide. On doit ensuite laisser séjourner pendant une heure dans l'eau bouillante et rincer ce linge, puis *brûler les balayures* dans le foyer. S'il n'y a pas de feu allumé, ces balayures seront mises dans le vase spécial, dont il a été parlé au paragraphe précédent.

*Désinfection des effets, vêtements, draps, etc.* — Aucun des effets, linge de corps, vêtements, draps, qui ont servi au malade, ne doit être secoué par la fenêtre; on les mettra dans une boîte, un panier ou un sac, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur désinfection.

Pour la désinfection des draps blancs ou de couleur, des linges et étoffes (toile, laine, coton), on les ploye dans *l'eau maintenue bouillante* à gros bouillon pendant une heure au moins, puis on les porte de suite à la *lessive*.

Ces modes de désinfection sont remplacés par l'étude à vapeur sous pression, s'il en existe une dans la commune.

Pour désinfecter les objets de cuir et les chaussures, on les lave soigneusement avec une solution antiseptique (solution d'acide phénique à 5 grammes pour 100 grammes d'eau, ou solution de sublimé à 1 gramme pour 1,000 grammes d'eau et 2 grammes de sel marin).

Ces opérations, quand elles sont faites avec soin, n'altèrent pas sensiblement les objets.

*Désinfection des déjections.* — Aucune des déjections du malade, urines, matières fécales, crachats, vomissements, ne doit être répandue sur les fumiers ou dans les cours d'eau, ni jetée sur le sol.

Ces déjections, comme les résidus du balayage, comme l'eau du lavage à *l'eau bouillante* des effets et des vêtements, doivent être transportés dans le vase spécial qui doit être *toujours* rempli à moitié au moins d'une solution de sulfate de cuivre (50 grammes de sulfate de cuivre par litre d'eau).

Ce vase doit être vidé dans les cabinets d'aisances ou dans un trou en terre, à demi rempli de chaux vive et creusé à une grande distance des puits et cours d'eau.

Le vase est lavé, sur place même, avec la solution de sulfate de cuivre avant d'être reporté dans la chambre du malade.

*Personnes qui soignent les malades.* — Les personnes qui soignent un malade ne doivent *ni manger ni boire* dans sa chambre. Elles ne doivent jamais quitter cette chambre sans s'être *lavé* très soigneusement les mains au savon. L'eau qui aura servi au lavage des mains est versée dans le vase spécial, et celui-ci est ensuite vidé dans les cabinets d'aisances.

*Eau de boisson.* — L'eau servant à boire, à cuire les aliments et à prendre les soins de propreté pour le malade doit être bouillie. Tous les membres de la famille doivent aussi faire usage d'eau bouillie pendant le temps de la maladie ou de l'épidémie.

## II. — Après la maladie

*Désinfection après la maladie.* — A la fin de la maladie, tous les objets qui garnissent la chambre du malade doivent y être laissés jusqu'après la désinfection, qui doit être faite le plus tôt possible pour tous ces objets sans exception, qu'ils aient ou non servi au malade.

Pour les *effets*, linge de corps, vêtements, draps, couvertures, etc., on procède à la désinfection comme il est dit plus haut.

Pour les meubles, traversins, oreillers, etc., on en découd l'enveloppe qu'on lave à l'eau bouillante, comme il est dit plus haut pour les draps; le contenu (laine, crin, varech, plume, paille, etc.) est soit brûlé, soit lavé tout au moins de la même façon.

Pour désinfecter la *chambre*, on lave les murs, le plafond et surtout le sol (plancher, carrelage ou terre battue) avec une solution d'acide phénique à 5 grammes pour 100 grammes d'eau, ou avec une solution de sublimé à 1 gramme pour 1,000 additionnée de 2 grammes de sel marin pour 1 litre d'eau, ou avec une solution de crésyl à 5 grammes pour 1,000 grammes d'eau. Le sol est ensuite épongé et essuyé avec soin. Si les murs sont blanchis à la chaux, on devra toujours procéder à un nouveau blanchissage de la surface.

Il pourra être pris, sur l'avis du médecin, d'autres mesures de désinfection suivant les cas.

S'il existe un service spécial de désinfection dans la commune ou à proximité, il devra toujours être fait appel à ce service qui sera seul chargé de la désinfection.

*Mesures à prendre par le malade avant sa sortie.* — Le médecin indique quand le malade doit être lavé et quand il doit sortir (mais la sortie ne doit jamais avoir lieu *qu'après un bain ou un lavage à l'eau de savon*).

Le médecin dit aussi quand l'enfant peut jouer avec ses camarades et retourner à l'école.

*Exclusion de l'école.* — La rentrée en classe ne peut s'effectuer que quarante jours après le début de la maladie pour la *variole*,

la *scarlatine* et la *diphthérie*, et seize jours seulement après la rougeole.

Dans l'intérêt même des enfants, l'instituteur a le devoir de renvoyer dans sa famille tout enfant chez lequel il peut craindre l'apparition d'une affection contagieuse.

Tout le monde a intérêt à prendre chez soi les précautions nécessaires pour empêcher que la maladie se transmette aux autres membres de la famille et aux voisins.

Tout le monde a intérêt à ce que son voisin prenne des précautions chez lui quand il a un malade atteint d'une maladie contagieuse.

La présente instruction est applicable à toutes les affections épidémiques et contagieuses des adultes (choléra, fièvre typhoïde, diphthérie [croup, angine couenneuse], scarlatine, rougeole, suette, typhus, dysenterie épidémique, phtisie).

#### NOTE POUR AIDER A LA RECHERCHE

##### DES STATIONS ET DES INSTRUMENTS PRÉHISTORIQUES.

L'homme primitif s'est servi d'instruments de pierre, que l'archéologie a reconnus et signalés depuis une trentaine d'années. On les retrouve communément dans les anciennes grottes, dans certains lacs ou étangs, surtout dans les champs isolément ou réunis par places, enfin dans des sépultures connues sous les noms de *dolmens* ou *tumuli*. L'ignorance en a détruit une grande partie. Ce qui reste, très considérable encore, mérite d'être recueilli soigneusement pour éclairer l'histoire de cet âge lointain de l'humanité. C'est une tâche que l'instituteur, mieux que personne, est en situation de remplir. Il lui suffira de quelques indications et d'un peu de pratique pour en posséder les éléments nécessaires.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les recherches dans les étangs, aussi bien que dans les *dolmens* ou les *tumuli*. Quand elles n'ont pas leur origine dans un fait accidentel, elles supposent un dessein préconçu et une prévision de dépenses qui n'entrent pas dans le cadre de notre proposition. Une réflexion analogue s'applique à l'exploration des grottes, avec cette différence, toutefois, que les grottes habitées par l'homme primitif se rencontrent assez communément dans notre pays et que, dans beaucoup de cas, le travail y est facile et peu dispendieux. En outre, ce travail est ordinairement très rémunérateur, en ce sens qu'il procure, outre les instruments de pierre, des outils en os et en corne, ainsi que d'autres produits de l'industrie humaine. Ces divers objets gisent sur le sol primitif de la grotte, au-dessous du sable et de l'argile qui le tapissent, à une profondeur variant de quelques centimètres à quelques mètres.

Quant aux recherches en pleins champs, elles ne coûteront

rien pécuniairement à l'instituteur. Ce sera même pour lui moins un travail qu'une promenade.

Mais comment arrivera-t-il à reconnaître les instruments de pierre ? Comment les distinguera-t-il des pierres non travaillées, des pierres brutes ou accidentellement brisées ?

Disons d'abord que ces instruments composent deux grandes catégories : ils sont ou taillés ou polis.

Rien de plus aisé que de reconnaître un instrument de pierre polie. Le polissage se remarque au premier coup d'œil. Les galets et les cailloux roulés sont arrondis et non polis. Dans l'outil de pierre polie, le polissage se combine avec un bord tranchant, des angles aigus ou des pointes. C'est l'œuvre de l'homme, non celle de la nature.

Les instruments taillés, presque toujours en silex, sont ou bien taillés sur leurs deux faces et sur leurs bords, ou bien taillés sur une face et complètement lisses sur l'autre. La première division comprend les haches, les pointes de lance, de javeline, de flèches, etc. A l'autre division appartiennent les divers éclats appelés, suivant leur destination présumée, couteaux, scies, raclours. Il y a des outils qui échappent à toute classification comme à toute description : les enclumes, les marteaux, les percuteurs, les pierres de fronde, sans parler des *nuclei* ou noyaux, restes de silex d'où l'on a tiré des éclats. Vouloir tout énumérer, ce serait jeter le trouble dans des intelligences novices. Tenons nous-en aux deux grandes divisions que nous avons indiquées ; elles suffisent aux commençants. La pratique familiarisera les instituteurs avec les variétés moins communes.

Tous les silex travaillés présentent deux particularités distinctives, la *patine* et le *lustre des surfaces éclatées*. La patine est une coloration de la surface du silex qui en altère la teinte primitive ; elle est le résultat d'un travail plutôt chimique que physique, et elle a pour effet de donner à l'instrument de pierre la couleur du terrain avec lequel il est en contact. Le lustre est un reflet brillant, qui contraste avec l'aspect terne d'une cassure de fraîche date. Qu'on ramasse sur un chemin empierré quelques cailloux brisés, qu'on les compare à des silex éclatés dans les entrailles de la terre, on jugera d'un simple regard la différence existant entre la cassure naturelle et la nouvelle cassure.

A ces deux caractères, patine et lustre, s'en ajoute un troisième, plus significatif encore, qui se montre exclusivement sur les outils taillés sur une face et lisses sur l'autre : c'est le cône de percussion. Ces outils sont constitués par des éclats détachés d'un *nucléus*. Au-dessous du point de percussion, la face lisse du silex se bombe en demi cône et tranche par ce relief avec le plan uni de ce côté de l'instrument. Cette particularité dénote sans conteste un travail humain. On ne relève rien d'analogue dans les éclats naturels.

Décrire les formes des outils de pierre serait aussi malaisé qu'inutile; malaisé, parce qu'elles sont très variées; inutile, parce que la description n'ajouterait aucun élément d'instruction aux trois caractères que nous avons essayé de mettre en lumière. Il n'est guère d'instituteur qui ne se rende ou ne puisse se rendre une fois par an à La Rochelle. Que chaque maître profite de ce voyage pour visiter la collection d'instruments préhistoriques du musée Fleuriau. — Une heure d'examen fixera mieux leur esprit que les descriptions les plus minutieuses.

Il nous reste, pour faciliter les recherches, à bien déterminer la direction qu'il convient de leur donner.

Si le hasard seul fait apercevoir et ramasser l'outil de pierre isolé, il n'en est pas de même des outils groupés par places. Les emplacements qui les recèlent ont été des stations préhistoriques, et naturellement ils ont été choisis par les peuplades primitives pour la commodité de leurs besoins. Le premier, le plus impérieux de ces besoins, c'était le besoin d'eau potable. Aussi les hommes de l'âge de pierre campaient habituellement sur le bord des cours d'eau ou dans le voisinage des sources. Les découvertes déjà faites établissent qu'ils choisissaient pour construire leurs huttes la partie des plateaux ou la pente des collines adjacente aux cours d'eau. Il est rare que le campement soit distant de la source au delà de 200 ou 300 mètres.

C'est dans cette zone que l'instituteur devra circonscrire ses recherches ou, pour mieux dire, ses promenades. Il sera averti de l'existence d'une station préhistorique par les nombreux éclats de silex qu'il remarquera sur le sol. La recherche deviendra relativement facile et la promenade fructueuse, soit après les premiers labours, dès qu'une averse aura lavé les pierres ramenées par le soc de la charrue à la surface du sol, soit après la moisson, quand les pluies de l'année auront dégagé complètement les cailloux de la terre qui les recouvre. Une fois l'existence de la station dûment constatée, la recherche suivra la marche habituelle des travaux de labour et accroîtra d'année en année la collection en voie de formation. Par esprit d'ordre et par scrupule d'exactitude, chaque silex recueilli sera fidèlement étiqueté pour éviter la confusion et le mélange de pièces appartenant à des stations différentes. Il conviendra que la station prenne le nom du lieu qu'elle occupe, et que l'étiquette mentionne ce nom avec le nom de la commune.

Les renseignements qui précèdent paraîtront peut-être insuffisants; ils vaudront beaucoup s'ils inspirent le désir de les compléter par quelques lectures appropriées. Signalons à cet effet l'ouvrage de Figuié, *L'Homme primitif*. Ce n'est pas un livre de science, c'est une œuvre de vulgarisation, excellente pour les débutants, qui contient des notions surabondantes pour l'objet que nous avons en vue. Si les bibliothèques pédagogiques en possédaient un exemplaire, les instituteurs auraient à leur portée un guide parfait pour les recherches archéologiques.